



COMMUNE DE POURRIERES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville après le vote du conseil municipal du compte financier unique 2024 et du budget primitif 2025.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il est et reste un acte de prévision susceptible d'ajustements en cours d'année à travers des décisions modificatives. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 10 mars 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 6 février 2025. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser la fiscalité ;
- de contenir les dépenses de fonctionnement au regard des augmentations des matières premières, du cout des matériaux, des carburants et de l'énergie tout en maintenant le niveau et la qualité de services rendus ;
- de mobiliser des subventions auprès de la CAPV, du Conseil Départemental et de la Région, de l'Etat chaque fois que possible ;

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Comme évoqué dans le rapport d'orientation budgétaire, le contexte particulier relatif à la crise gouvernementale, la commune a fait le choix de la prudence dans ses prévisions budgétaires 2025, tant au niveau des dépenses que des recettes.

1/ Les prévisions budgétaire de la section de fonctionnement

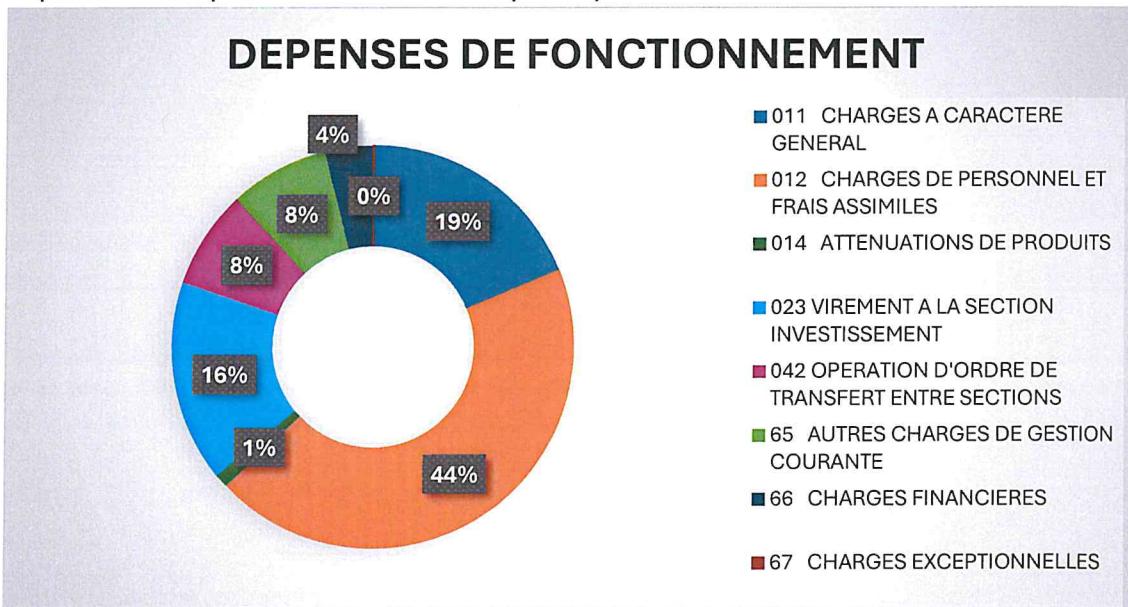
✓ Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 8 079 094,00€ dont 1 309 767,02€ de virement à la section d'investissement.

Ces dépenses s'établissent comme suit :

Chapitre	BP
	2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 516 818,66
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 568 920,04
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	84 126,00
023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	1 309 767,02
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	635 682,86
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	644 779,42
66 CHARGES FINANCIERES	309 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00
Total Dépenses de Fonctionnement	8 057 094,00

Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre :



Le chapitre 011 : les principales augmentations tiennent compte des coûts relatifs aux travaux en régie, à l'ouverture du complexe sportif, aux augmentations des assurances, à la remise en service de la balayeuse, à l'entretien de la flotte automobile.

Le chapitre 012 : outre les augmentations dues aux évolutions réglementaires ou celles de la carrière des agents (régime indemnitaire, titularisation, avancements), il intègre 2 recrutements. Le premier relatif à la mise en œuvre de l'organigramme qui prévoit un encadrement intermédiaire par pôle et un souhait de professionnalisation. Le second affecté à la partie technique de la régie des eaux, mais dont le salaire sera remboursé à 100% par la CAPV.

Le chapitre 65 : à partir de 2025, le CCAS doit rembourser à la commune le salaire de l'effectif affecté à ce service. Par conséquent, la commune doit prévoir une subvention plus importante pour compenser cette dépense supportée par le budget du CCAS.

Le chapitre 66 : les charges financières augmentent en raison des emprunts contractés en 2024.

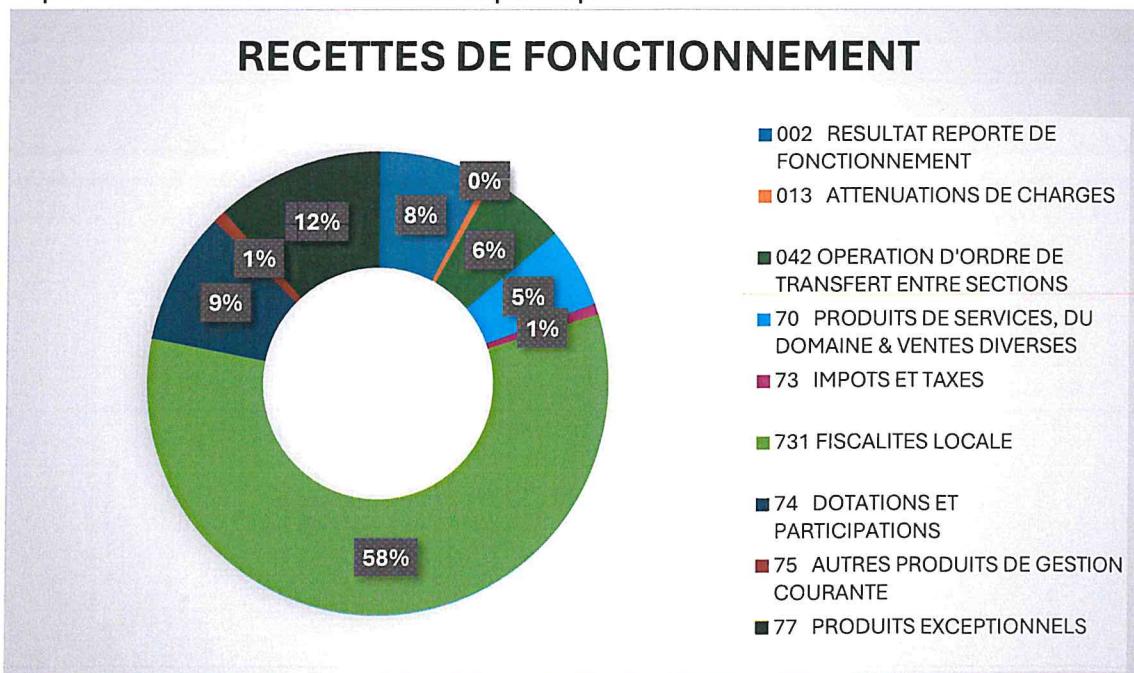
Le chapitre 023 : le virement à la section d'investissement, qui contribue à l'autofinancement de cette section, s'élève à **1 309 767,02€**.

✓ Les recettes de fonctionnement :

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 8 057 094,00€ et s'établissent comme suit :

Chapitre	BP
	2025
002 RESULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT	617 031,37
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	44 000,00
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	455 782,86
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	455 248,77
73 IMPOTS ET TAXES	59 000,00
731 FISCALITES LOCALE	4 678 210,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	749 221,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	70 600,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	950 000,00
Total Recettes de Fonctionnement	8 079 094,00

Répartition des recettes de fonctionnement par chapitre :



Le chapitre 73 : les recettes fiscales tiennent compte de la revalorisation des bases (1,7%). Les taux restent inchangés.

Le chapitre 74 : les dotations sont reportées à l'identique.

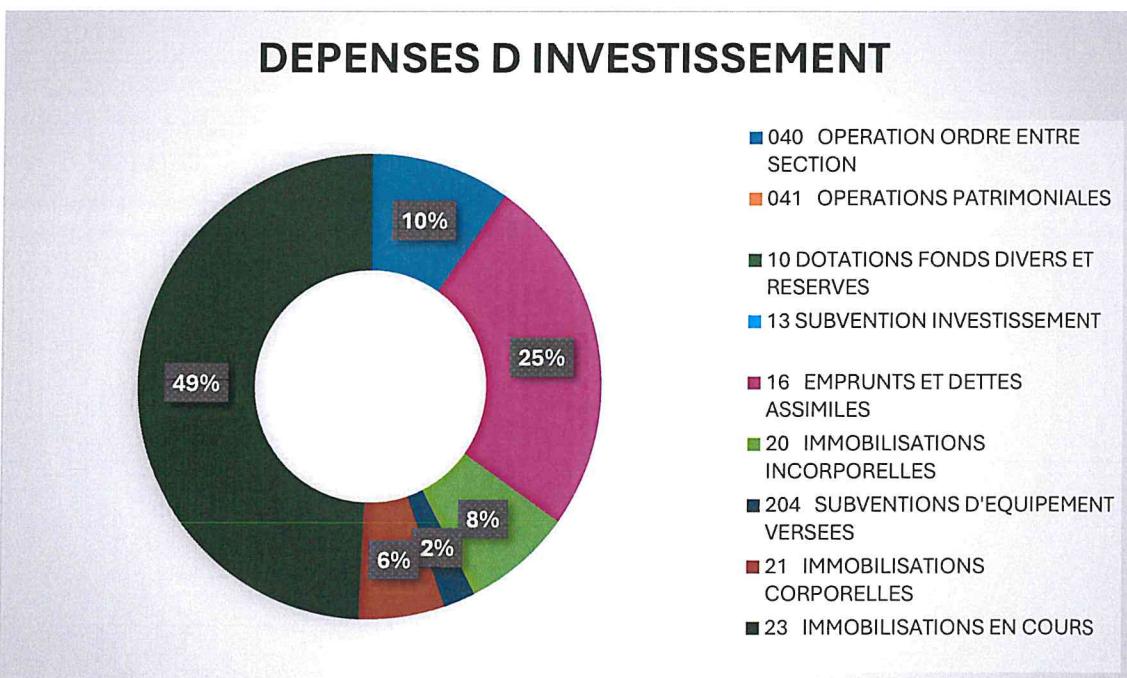
Le chapitre 77 : ce chapitre prévoit la vente du terrain Spirit pour 950K€.

2/ Les prévisions budgétaire de la section d'investissement

- ✓ Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4 665 893.43€ et se répartissent comme suit :

INVESTISSEMENT DEPENSES	
Chapitre	BP
	2025
001 RESULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT	0
040 OPERATION ORDRE ENTRE SECTION	455 782,86
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	
13 SUBVENTION INVESTISSEMENT	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 170 000,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	356 176,79
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	104 980,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	279 659,72
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 299 294,06
Total INVESTISSEMENT Dépenses	4 665 893,43

Répartition des dépenses d'investissement par chapitre :



Les principales opérations d'investissement 2025 sont :

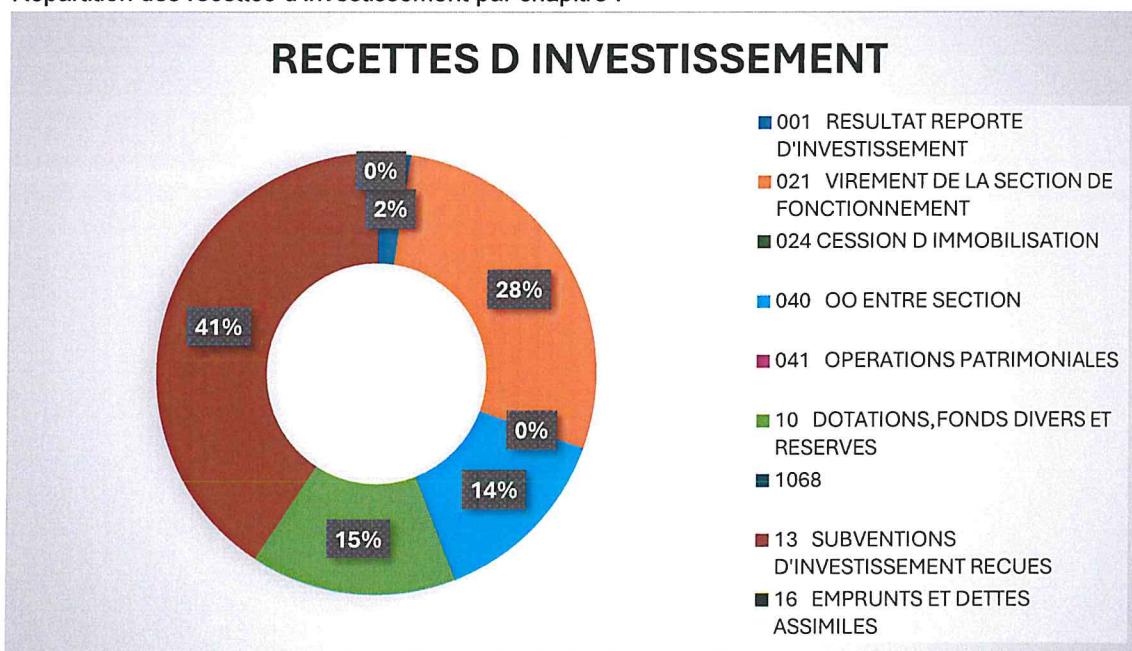
Intitulé opération	Prévisions budgétaires 2025
Les travaux de rénovation énergétique de l'école Antoine de Saint Exupéry	648 050 €
La fin des travaux de la Grand-place	471 579,80€
La consolidation du Bar du Var (tranche ferme)	295 000€
Les travaux de voirie/sécurisation/piétonnier sur l'avenue des Bastides (enfouissement des réseaux compris)	313 200€

A cela s'ajoutent 396K€ de RAR 2024 relatifs aux travaux du complexe sportif.

- ✓ Les recettes d'investissement s'élèvent à 4 665 893,43 € et se répartissent comme suit :

INVESTISSEMENT RECETTES	
Chapitre	BP 2025
001 RESULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT	112 745,57
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 309 767,02
024 CESSION D'IMMOBILISATION	0,00
040 ENTRE SECTION	635 682,86 €
1068	
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	704 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 903 697,98
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00
Total INVESTISSEMENT Recettes	4 665 893,43

Répartition des recettes d'investissement par chapitre :



Fait à Pourrières, le 10/03/2025

Le Maire,

